

~~Bulletin~~  
Non paru n° 1 à 10  
en 1920

20<sup>e</sup> ANNÉE. Janvier, Février, Mars, Avril,  
Mai, Juin.

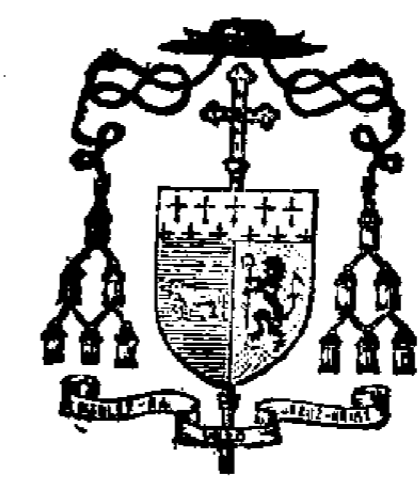
Le Bulletin  
a été  
parachevé  
en 1920

DIOCÈSE DE QUIMPER & DE LÉON

# BULLETIN DIOCÉSAIN

## d'Histoire et d'Archéologie.

PRIX de l'Abonnement annuel  
**6 Francs.**



QUIMPER  
TYP. DE KERANGAL, IMPR. DE L'ÉVÊCHÉ  
1920

—  
DIOCÈSE DE QUIMPER & DE LÉON

# BULLETIN DIOCÉSAIN

d'Histoire et d'Archéologie.

XX<sup>e</sup> ANNÉE

—  
*PRIX de l'Abonnement annuel*  
**6 Francs.**  
—



QUIMPER

TYP. DE KERANGAL, IMPR. DE L'ÉVÊCHÉ

—  
1920

# NOTICES

SUR LES

## PAROISSES DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

Par MM. PEYRON et ABGRALL.

(Suite.)

### LENNON

Paroisse du canton de Pleyben, sous le patronage de la Sainte-Trinité. Elle était présentée à l'alternative, par le Pape et l'Ordinaire; le Recteur y percevait une dime de 900 livres, et ne comptait que 850 communicants, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

L'église forme une sorte de parallélogramme, avec un seul bas-côté; sans ouverture du côté de l'Évangile, elle est accostée, du côté de l'Épître, par une sacristie, la chapelle du Rosaire formant bras de croix, et un porche latéral. La nef, comme le bas-côté, sont terminés par un autel accolé au mur.

Voici quel était l'état des prééminences, à Lennon, d'après le procès-verbal du 21 Septembre 1789 (B. 484) :

Au Midi du sanctuaire, au milieu du trumeau, entre le dit sanctuaire et la porte de la sacristie, à six pieds au-dessus du pavé, se trouve un écusson en pierre : *de gueules à trois fasces d'azur chargées de six petits oiseaux d'argent ailes déployées, 3-2-1*, en forme de console, supportant l'imagede la Vierge.

Même écusson du côté de l'Évangile.

Ces deux écussons sont réclamés par nobles gens Joseph Perichon, S<sup>r</sup> de Kerguélen, et Pierre-Joseph-Marie Perichon, S<sup>r</sup> de Pratanscoul, comme propriétaires de la terre de Kerguélen. Ils réclament également une tombe sous l'image de la Trinité, au coin du maître-autel, côté de l'Épître, mais ils n'apportent aucun titre.

Au pignon du maître-autel, est une ancienne lizière, sur laquelle sont deux écussons, au côté Nord : *d'argent avec lambel à trois pendants d'or*, et un second au Midi, de même.

Au mur Midi, près de la sacristie, est une lizière avec deux écussons dont les figures sont effacées.

En l'église, au-dessus des arcades qui séparent la nef du bas-côté, est une suite de lizière noire portant sept écussons.

Le 1<sup>er</sup> au Levant, près du sanctuaire, est un écusson coupé d'un et parti de 4, ce qui fait 8 quartiers : le 1<sup>er</sup> quartier *de gueules à la pomme de pin ou gland de chêne d'argent* ; le 2<sup>o</sup> *d'argent à trois fasces de gueules* ; le 3<sup>o</sup> effacé ; le 4<sup>o</sup> *de gueules au fermoir d'argent* ; le 5<sup>o</sup> *d'argent au chevron d'or, accompagné de 3 besans de même 2-1* ; le 6<sup>o</sup> *d'argent à la croix patée de gueules* ; le 7<sup>o</sup> et 8<sup>o</sup> effacés.

2<sup>o</sup> écusson : coupé au 1<sup>er</sup> *de sable au lambel en chef à 3 pendants d'or* ; le 2<sup>o</sup> *d'argent plein* ; 3<sup>o</sup>, 4<sup>o</sup> et 5<sup>o</sup> comme le 2<sup>o</sup> ci-dessus ; le 6<sup>o</sup> a huit quartiers comme le premier ; le 7<sup>o</sup> comme le 2<sup>o</sup> ci-dessus.

En la chapelle dépendante de la terre de Kergoniou, proche le mur Nord, est un enfeu avec écusson portant *trois glands de chêne 2. 1.* avec pierre tombale et le même écusson avec *pommes de pin*.

Au côté de l'enfeu est peint un écusson surmonté d'une couronne de comte accompagné de *deux lions*, coupé d'un et parti de 4, ce qui fait 8 quartiers comme ci-dessus.

Le même écusson est reproduit sur le revêtement en bois de l'autel de Kergoniou.

Là également, sous l'image de saint Sébastien en bois, un ange porte écusson coupé au 1<sup>er</sup> d'un lambel, le 2<sup>o</sup> à la bande losangée accompagnée de *quatre hermines*.

Dans le fronton du portique, fait en 1772, est un écusson double sous même couronne de comte.

François-Marie Bannalec, recteur.

Le Recteur remarque que l'autel a un beau retable sculpté, mais en mauvais état ; il faudrait 700 livres pour le réparer.

Les seigneurs de Kergoniou, dont il est question dans ce procès-verbal des prééminences de Lennon, avaient un droit singulier dont parle ainsi M. Raymond de la Porte, dans son étude sur la chatellenie de Châteauneuf.

« On raconte que ce seigneur de Kergoniou, en Lennon, avait le droit de pénétrer dans la cuisine du manoir de Trévaré, d'y faire éteindre le feu, d'en faire balayer les cendres et d'y placer un fauteuil pour s'asseoir. Cette tradition doit être le souvenir mal expliqué d'une des solennités prescrites par la coutume de Bretagne, pour prise de possession des droits immobiliers ; le S<sup>gr</sup> de Kergoniou aurait agi à la requête du propriétaire de Trévaré et en qualité de procureur *ad rem*. Cette hypothèse se fortifie de ce fait que, parmi les S<sup>grs</sup> de Kergoniou, on compte plusieurs hommes de loi du xv<sup>e</sup> au xviii<sup>e</sup> siècle. »

\*\*\*

Il est question, dans les *Actes du Saint-Siège*, de la paroisse de Lennon. C'est ainsi que, le 22 Juin 1366, l'Évêque de Vannes était chargé par le pape Urbain V de conférer à Guillaume Kaer, prêtre de Quimper, la paroisse de Lennon, que devait céder Jean an Balaës de Pont-Croix, pour avoir un autre bénéfice.

L'église de Lennon avait pour recteur, en 1398, Guillaume Corric, qui eut pour successeurs, Pierre Dornic, puis Guillaume Albi ou Le Guen ; il fut question de remplacer celui-ci par un sieur Pierre Le Comte qui, par composition, accepta la paroisse de Bodivit (*Act. S.-S.*, p. 149-150).

Le 1<sup>er</sup> Juin 1508, une bulle d'indulgence fut accordée à la Trinité de Lennon. Les Archives Départementales en possèdent une copie (G.-582).

#### RECTEURS DE LENNON AVANT LA RÉVOLUTION

1366. Jan an Balaës, de Pont-Croix, se démet.  
 1366. Guillaume de Kaër est nommé.  
 1398. Guillaume Corric.  
       Pierre Dornic.  
 1405. Guillaume Albi ou Le Guen.  
 1533. 13 Octobre. Décès de Gilles de Bonamour, chanoine et recteur de Lennon.  
 1559. Jacques Hémon.  
 1567. Décès de François Le Vestle, recteur et chanoine (R. G. 125).  
 1547-1580. Louis Meryen (G. 95).  
 1632. Abgrall.  
 1634. Jean Fournier, qui permute avec François Cyron, prêtre du Mans, pour la paroisse de Chevillé, au diocèse d'Angers (G. 105).  
 1766. Gaultron (décimes).  
 1773. Pierre Allain Denis ; né à Quimper en 1734, prêtre en 1758, licencié en Sorbonne, a été sous-principal du collège de Quimper. « Sujet de distinction en tout genre de mérite, excellent prédicateur, donne des retraites au Séminaire ; a refusé la paroisse de Pleyben

en 1779 » (Saint-Luc). Nommé recteur d'Ergué-Gabé-ric en 1785.

1785. François-Marie Bannalec ; né à Plonéis en 1737, prêtre en 1763. A été douze ans vicaire à Plonéour.

A cette époque, Lennon avait pour vicaire Urbain Hervé, né à Lennon en 1747, prêtre en 1771 ; a été à Locarn, puis à Lennon. « Un peu singulier, travaille pour le concours, a parfaitement répondu sur les conférences » (Saint-Luc). Fut nommé à Trélivalaire, trêve de Lothéa.

Louis Le Moal ; né à Lennon en 1747, prêtre en 1775, à Lennon. Envoyé à Tréméven en 1784.

Jean Le Moal ; né à Spézet en 1758, prêtre en 1784, à Spézet, puis à Lennon en 1787. « Va très bien, bon sujet en tout genre. »

Au moment de la Révolution, le vicaire de Lennon était Yves Le Goff, né à Brasparts en 1763, prêtre en 1788.

Tous ces prêtres refusèrent le serment.

M. Pierre-Alain Denis, transféré d'Ergué-Armel à Locudy, fut arrêté, interné au Château de Brest, déporté en Espagne le 13 Août 1792. Le 4 Avril 1793, il était au monastère de Saint-Martin O. S. B. à Santiago. De retour à Quimper, il fut nommé curé de Saint-Corentin, par M<sup>sr</sup> André, et mourut en 1804.

M. François-Marie Bannalec, ou plutôt *Balanec*, s'est rendu à Quimper en Mai 1793, d'où transféré aux Capucins de Landerneau, et déporté en 1794 sur le *Washington*. Mis en liberté le 12 Août 1795, revint en Bretagne. Recteur de Lennon ; mourut en 1804.

M. Urbain Hervé fut déporté à Brême en 1793. Nommé, au Concordat, recteur de Saint-Hernin, il mourut le 9 Mars 1806.

Yves Le Goff. Refusa le serment. Fut nommé recteur de Lannédern en 1802 ; mourut en Janvier 1814.

## ROLE DES DÉCIMES EN 1766

Le recteur Gaultron est taxé à 32 l. 1 s. 10 d.

	Extraordinaire.	Ordinaire.
La fabrice.....	2 <sup>l</sup> » <sup>s</sup>	5 <sup>l</sup> 12 <sup>s</sup> 6 <sup>d</sup>
Rosaire.....	» 10	3 15 »
Saint-Maudez..	» 10	1 5 »
Saint-Nicolas..	» 10	1 5 »
Sainte-Barbe..	» 10	1 5 »
TOTAL .....		49 <sup>l</sup> 4 <sup>s</sup> 4 <sup>d</sup>

Ces trois chapelles existaient au Concordat et sont encore très fréquentées.

*Saint-Maudet*, à Kernarchguen ou Narguen, que M. Archant, en 1856, disait être une altération du mot *menarguen* (moines blancs), parce que, sans doute, il devait s'y trouver autrefois des Dominicains. Ce qui est de pure imagination. Outre la statue du saint Patron, on y vénère Notre Dame de Bonne-Nouvelle, et saints Come et Damien, dont le martyre est sculpté sur des niches à volets. En 1903, le jour de la Pentecôte, un battant de la cloche tomba et tua une enfant de onze ans.

*Saint-Nicolas*, à Kermerrien, avec les statues de ce Saint et de Notre Dame. Il est invoqué pour la guérison des fièvres.

*Sainte-Barbe*, à Ty-Ruel. Pardon le premier dimanche de Juillet. Statues de la Sainte, de saint Corentin et de sainte Marguerite.

L'église paroissiale a été reconstruite en 1861. Elle demeure toujours sous le vocable de la Sainte-Trinité.

## RECTEURS DEPUIS LE CONCORDAT

1785-1804. François-Marie Balannec, de Plonéis.

1805-1815. Jean-Baptiste Le Menez.

1815-1817. Jean Moysan.

1818-1856. Jean Arhan, de Cléden-Cap-Sizun.

1856-1863. François-Marie Calvez, de Lannilis.

1863-1877. Jean-Marie Louarn, de Cléden-Cap-Sizun.

1877-1906. Goulven Le Roux, de Lesneven.

1906-1914. Yves-Marie Fagot, de Guiclan.

1914-1916. Alfred Chavet, de Quimper.

1916. Joseph-Marie Com, de Spézet.

## VICAIRES

1842. Jean-Michel Arhan.

1856. Guillaume Castrec.

1877. Guillaume Le Her.

1882. Prosper-Louis Le Jacq.

1883. Jean-Marie Lorient.

1885. Louis-Victor Penneç.

1890. Louis-Joseph Mocaër.

1890. Ange Monfort.

1897. Alain Fitament.

1903. Jean-Baptiste Thibault.

1907-1915. Jean-Marie Caëric.

## LE LESLAY

Trève du Vieux-Bourg-Quintin, ancienne paroisse de la Haute-Cornouaille, aujourd'hui en Saint-Brieuc.

Cette trève n'avait que 200 communiants. Elle avait pour recteur M. Hubert Collin, né au Haut-Corlay en 1742, prêtre en 1766; nommé recteur de Leslay en 1776, qu'il quitta pour Kergrist-Moëlou en 1782.

Il fut remplacé par Jean-Baptiste Le Maux, né au Quillou, en Merléac, en 1754 ; prêtre en 1780, envoyé à La Harmoye en 1780. « Très bon sujet rempli de piété, ne veut ni ne peut apprendre le breton ; » envoyé au Leslay en 1782 ; « a promis d'apprendre le breton, et il tient parole » ; envoyé à Plounévél en 1786. Il fut remplacé au Leslay par M. Jean Julien, qui dut céder la place à M. Chevançe en 1788.

---

## LESNEVEN

---

Lesneven est l'une des plus anciennes villes du pays breton, et devrait son nom à un chef de clan, nommé *Even*, qui y établit une station militaire pour la défense des côtes voisines.

Lesneven fut donc, à l'origine, un *castel* ou lieu fortifié, sous la protection duquel venaient se réfugier les populations du littoral, en cas d'attaque des pirates ; et il est à croire que, dès que les habitants furent convertis au christianisme, c'est à la Sainte Vierge que fut consacré le premier temple, comme cela arriva, dans ces premiers temps, dans la plupart des châteaux forts de notre contrée, Brest, Saint-Pol, Notre-Dame du Mur à Morlaix, Notre-Dame du Châtel à Quimper, etc. Nous croirions volontiers que ce culte de Notre Dame précéda, à Lesneven, celui de saint Michel, qui date, nous dit M. de Kerdanet, de la fin du v<sup>e</sup> siècle, 495, deux ans après l'apparition du saint Archange au mont Gargan, et une église de Saint-Michel se construisit alors, pour la population qui se grou-

pait sous les murs du château fort, et même un courant de dévotion dut s'établir à Lesneven pour le saint Archange, puisque nous voyons, en 1372, Grégoire XI accorder des indulgences à ceux qui contribueront aux réparations du pont de Saint-Julien, à Landerneau : « *ubi magnus concursus est peregrinorum euntium ad ecclesias Beatorum Michaelis in monte Gargano et Mathei in finibus terræ* ». Il nous semble évident qu'il ne peut être question ici que de Saint-Michel de Lesneven, car le passage par Landerneau n'était nullement nécessaire, à la partie Sud du pays breton, pour se rendre au Saint-Michel *in periculo maris*.

Ce serait au vi<sup>e</sup> siècle, du temps de saint Goulven, qu'un sieur Even, occupant Lesneven, aurait, grâce aux prières du Saint, délivré le pays d'une bande de pillards danois ; mais il ne faudrait pas confondre cet Even avec le comte Even le Grand, qui rendit le même service au pays au x<sup>e</sup> siècle, et c'est de ce seigneur dont il est question, au Cartulaire de Landévennec, qui cite un acte de 955 par lequel saint Morbret aurait fait don à saint Guénolé (Landévennec) du bénéfice de Lanrivoaré, que lui avait donné *Even dit le Grand*.

Les deux grands faits qui signalent, aux temps passés, l'histoire ecclésiastique de Lesneven, est la donation de l'église Notre-Dame et la paroisse de Saint-Michel de Lesneven, aux religieuses de l'abbaye de Saint-Sulpice de Rennes, par Pierre de Dreux, duc de Bretagne, 1216, et l'Evêque de Léon Jean, leur annexant la paroisse de Saint-Michel, en donna aux religieuses la nomination du vicaire perpétuel, se réservant la collation du bénéfice au titulaire (voir le *Cartulaire* de Dom Auger).

Le second fait est la fondation, d'abord dans l'église de Notre-Dame, d'une collégiale, ou communauté de sept chapelains ou chanoines, qui fut, au xv<sup>e</sup> siècle, transférée dans la chapelle Sainte-Anne de l'église Saint-Michel.

Nous ne parlerons pas de ces deux fondations, qui ont été très amplement traitées, dans les pages du *Bulletin*, par M. l'abbé Pondaven ; disons seulement comment ce dernier fait est rapporté dans un mémoire de 1765, conservé aux Archives départementales (E. 47).

« Maurice de Lescoët porta en mariage à Hervé du Chatel la terre de Lescoët, près Lesneven, en 1360. Ils fondèrent la collégiale de Sainte Anne. Les Lescoët sont donc, sans contre dit, les premiers prééminenciers en l'église de Notre-Dame de Lesneven ; ils sont fondateurs de l'église Saint-Michel, et c'est sur leur terre que fut fondée la collégiale des sept chanoines.

« Ceci est contesté par le sieur de Gontaut-Biron, successeur des sieurs du Chatel, qui dit que Guillaume et Tanguy du Chatel fondèrent, le 11 Juin 1477 et le 8 Octobre 1485, dans leur chapelle dédiée à sainte Anne, sise en l'église Saint-Michel de Lesneven, un collège de sept chanoines, afin que la ville ne manquât pas de prêtres, dans le besoin ; or, depuis, les chanoines ont été incorporés au clergé et service de la paroisse, et jouissent de la rétribution, des fondations et du casuel. »

Quelques actes du Saint-Siège, du xiv<sup>e</sup> siècle, nous permettent de signaler quelques-uns des titulaires de ces bénéfices à Lesneven, à cette époque reculée.

Le 11 Avril 1218, Lettre du pape Honorius III à l'abbesse de Saint-Sulpice, par laquelle il confirme la donation faite à l'église de Saint-Michel de Lesneven, par Pierre de Dinan, évêque de Rennes, et Jean, évêque de Léon, des églises de *Orcio* de S<sup>t</sup> Aubin de *albiniaco* et de S<sup>t</sup> Martin de *chaan*.

Le 30 Janvier 1308, Clément V confère le prieuré séculier de Lesneven, vacant par la mort de Chrestien, à Hugolin, quoiqu'il possède déjà plusieurs autres bénéfices, entr'autres des canonicats à Saintes et à Bayeux.

En Septembre 1343, un canonicat avec expectative de prébende, à Léon, est accordé à Thomas Mingam, licencié *in utroque*, vicaire de Lesneven ; mais il devra abandonner ce dernier bénéfice.

En 1450, Pierre Monfort, familier du cardinal Alain (de Coëtivy) est nommé à la vicairie de Tréguier, quoiqu'il possède une chapellenie perpétuelle sans charge, dans l'église paroissiale de Lesneven.

M. Cariou (*Histoire manuscrite de Lesneven*) nous dit qu'en 1310, le comte de Léon, Hervé de Noyon, qui habitait Lesneven, « y passa accord avec les religieux du Relecq, dont ses ancêtres avaient été bienfaiteurs, par lequel il se réservait le droit de chasse dans les bois de l'abbaye ».

« En 1318, il maria sa fille Mahaut à Hervé, fils de Geoffroy de Pont-l'Abbé ; et en 1322, il maria sa fille aînée Jeanne, avec Olivier comte de Rohan ; ce dernier mariage fut l'origine des droits des Rohan à la succession, honneurs et privilèges des seigneurs de Léon. »

Pendant la guerre de succession, la ville de Lesneven prit fait et cause pour Charles de Blois, et Hervé de Léon se rangea à son parti ; mais assiégé dans son château de Porléac'h, il fut pris et conduit prisonnier en Angleterre. Lesneven, par suite, tomba au pouvoir de Monfort, et ne fut reprise qu'en 1351 par Charles de Blois, qui la conserva jusqu'à sa mort. Jean IV était en 1365 à Lesneven, et posa la première pierre de l'église de Notre-Dame du Folgoët.

(A suivre.)



# LESNEVEN

(Suite.)

## L'Hospice de Saint-Maudez.

(Suite.)

Deuxième période : de 1680 au XIX<sup>e</sup> siècle.

On a précédemment indiqué (1) les difficultés surgies entre le seigneur de Lescoet et les habitants de Lesneven relativement à la construction d'une nouvelle église (celle qui subsiste actuellement). Ce différend à peine réglé, d'autres complications allaient naître relativement à l'hôpital. Déjà même sur ce terrain quelques escarmouches avaient eu lieu en 1757-1750. Comme raisons de leurs plaintes, les habitants disaient que la chapelle menaçait ruine, que le logement de l'aumônier était inhabitable, et que les pauvres souffraient. Bien qu'en cette occasion le Sénéchal semblât « être à la tête de la mauvaise dispute faite au comte de Lescoët, » il porta en 1750, à la date du 4 Septembre, la sentence par laquelle le tribunal de Léon faisait droit aux demandes du dit sieur Claude-Alain Barbier de Lescoet, lui reconnaissant le droit de nommer l'Aumônier (ainsi qu'il l'avait fait en 1747, lorsque écartant le candidat des habitants, il désigna Miss. Yves Gourvenec), comme aussi de choisir le prévôt ou trésorier, ainsi que d'assister aux assemblées du bureau.

(1) *Bull. diocés.*, 1919, n<sup>o</sup> 1 et 2.

Sans doute, y eut-il alors de sérieuses améliorations. Car si le 2 Septembre 1751, nous voyons l'Aumônier réclamer des embellissements de loyer, des provisions de bois et de chandelles, et un supplément de gages, sans se contenter des 90 livres de ses prédécesseurs, lesquels n'avaient pas à desservir autant de fondations que lui, par contre le Sénéchal déclare, avec un air de s'y connaître (feu son père ayant été membre du bureau de l'hôpital général de Rennes pendant bien des années), que l'hôpital n'a jamais été si bien administré ; qu'avec 5 ou 600 livres de rente, on y voit toujours 25 ou 28 pauvres bien entretenus, et que le dernier économiste sorti de charge le 8 Janvier 1751 (un sieur Guillou de Keranroy) a si bien géré, qu'il laisse un reliquat de 5.300 à 5.400 livres, grande fortune pour un établissement qu'on projetait d'abandonner il y a 50 ans.

Ce beau contentement n'allait pas avoir très longue durée. Car une lettre de M<sup>sr</sup> de la Marche, datée de Léon, le 16 Août 1773, et où l'Evêque annonce à M. de Lescoet son passage à Lesneven, en vue d'un voyage à Ouessant, montre que de fâcheuses questions de préséances ont troublé les réunions du bureau de l'hôpital.

En 1779, le 1<sup>er</sup> Juin, c'est une lettre de M. de Lescoet à M<sup>sr</sup> de la Marche, disant que les habitants ont profité d'un séjour de deux mois du dit seigneur à Lesquiffiou, pour tenir à son insu deux séances du bureau de l'hôpital, dont on refuse même de lui communiquer les délibérations. En conséquence, il en appelle à l'Evêque, et comme preuve de l'esprit de division des habitants, il écrit que son procureur ayant donné connaissance des propositions épiscopales d'arbitrage, les dits habitants ont tout rejeté.

C'est donc, bel et bien, la guerre qui se rallume. Dans le procès intenté peu après à M. de Lescoet, et dont la

reconstruction projetée de l'hôpital fournira le prétexte ; on ne veut lui laisser que le droit d'écusson.

En Janvier 1780, sans en prévenir le sieur de Kerno, les Economes obtiennent du Roi des lettres permettant la dite reconstruction, « toutefois sans nuire aux droits du fondateur ». Semblable autorisation est renouvelée le 13 Juin 1782. A l'occasion de ces lettres s'engage un procès où les habitants soutiendront la nullité des sentences antérieures favorables aux seigneurs de Lescoet comme rendues par juges incompetents, ou encore comme prescrites, n'ayant jamais été exécutées. Procès qu'aura grand peine à terminer l'intervention des personnes les plus respectables.

Non contents de tenir les séances du bureau, comme ils le font depuis 5 ans sans en informer M. de Lescoet, ils excluent formellement, le 25 Avril 1784, M. Testard du Cosquer, son agent dans le pays. Pour aviver toute la querelle il a suffi de quatre têtes exaltées entraînant les autres membres du bureau.

Dans le procès qu'ils intentent alors à M. de Lescoet, à l'occasion du projet de reconstruction de l'hôpital, ils ne veulent lui laisser que les seuls droits d'écusson et d'enfeu. C'est à ce sujet qu'ont lieu, les 14 et 15 Juin 1784, la descente et le procès-verbal de M. de Kervélégan, sénéchal de Quimper.

Une première décision du Présidial de Quimper est défavorable à M. de Lescoet. Son avocat, pourtant, lui laisse entrevoir que la partie peut se gagner à Rennes, car l'affaire n'est pas jugée au fond, vu que seul le mauvais état de l'hôpital et des raisons d'humanité auraient motivé la sentence. A quoi M. de Lescoet répond que, sauf la chapelle qu'on a laissée tomber, les autres bâtiments sont fort bons, et que, en attendant, ce sont les pauvres qui vont pâtir de toutes ces divisions.

Le 9 Septembre 1785, a lieu, au bureau de l'hôpital, une assemblée générale que préside M<sup>sr</sup> de la Marche, évêque de Léon. Il y est arrêté qu'une députation comprenant M. Coat, recteur, M. le Sénéchal, le Maire et le premier Econome, irait vers le chef de la famille de Lescoet, Sébastien-Francis-Joseph Barbier, chef de nom et d'armes, seigneur de Lescoet, Kergoff, etc., pour lui faire part des moyens de conciliation. Monseigneur lui-même s'y joint. Les bases d'une transaction sont adoptées, le lendemain, sous sa présidence, et souscrites par lui, en même temps que par le Recteur, le Sénéchal, le Bailli, Creff de Kermoné, maire, Guymar de Coetidreux, Le Guell, Rousseau, Le Coat, Dubois, anciens maires, Boucher, Bricchet, Gouyon, Le Tersec, Theven de Gueleran, échevins, et par cinq avocats : Guymar de Pellain, leur doyen, Jossic, Rouxel, Bellechère, Miorcec-Kerdanet, et Habasque.

On reconnaît que M. de Lescoet est fondateur de l'hôpital et chapelle de Saint-Maudez ou Notre-Dame des Carmes, en qualité de propriétaire de Kerno, et non de Feunteunméan, puis on arrête : 1<sup>o</sup> que M. de Lescoet jouirait du droit de fondateur dans le nouvel hôpital à construire ; 2<sup>o</sup> qu'il y aurait ses armes ; 3<sup>o</sup> qu'il continuerait à nommer l'aumônier — le droit le plus éminent du patron — ; 4<sup>o</sup> qu'il aurait voix délibérative aux assemblées du bureau et y serait convoqué, et 5<sup>o</sup> y aurait une place d'honneur ; 6<sup>o</sup> qu'on lui remettrait un double de l'inventaire des titres ; 7<sup>o</sup> qu'il aurait droit, lui et ses successeurs à perpétuité, de faire recevoir au dit hôpital, 6 pauvres dont 4 de la ville et 2 étrangers ; 8<sup>o</sup> qu'il délaisse le droit de nommer ou confirmer à l'avenir le trésorier ou administrateur, et consent que la ville et le bureau fassent reconstruire le nouvel hôpital en un autre emplacement, et fassent tels changements jugés nécessaires, sans être tenus de lui

demander son agrément ; 9<sup>o</sup> que le nouvel hôpital sera reconstruit sur un terrain dépendant de l'ancien, ou sur un emplacement donné par le sieur de Lescoet, fondateur. Au cas où il serait fait quelque opposition à l'un de ces articles, la dite transaction demeurera nulle. En fait, tout a été exécuté ponctuellement et homologué par arrêt.

L'année suivante (1786), M. de Lescoet achetait de M. Thibault de Biannière, la moitié d'un grand champ, d'un courtil, d'une prairie, et en fait don, le 31 Janvier, pour y construire le nouvel hôpital.

Le 21 Février, l'Econome conclut un arrangement avec M. Grée de Villeneuve, propriétaire de l'autre moitié des dits terrains. Quatre jours après, le bureau d'administration invitait M. de Lescoet à poser, en qualité de fondateur, la première pierre et arrêtait que l'édifice s'élèverait sur l'emplacement de l'ancienne crèche pour se prolonger dans les courtil et champ donnés par M. de Lescoet, lequel, au jour de la fondation, posa la première pierre et l'arrosa de trois mille francs.

De plus, en 1788, il fit don des poutres, des bois pour 12 lits, les portes, cloisons, volets, de pierres en grand nombre, et de 150 fr. de quittances, suivant en cela l'exemple de ses auteurs (14 Octobre 1747, et 12 Janvier 1748). Sur son choix, 6 pauvres furent admis ; une copie des inventaires lui fut remise, et ses armes placées dans le nouveau bâtiment. Quant aux aumôniers, il n'eut pas à en nommer, car l'abbé Brichet de Kéramec, placé le 13 Avril 1783, y resta jusqu'à la mort (commencement de la Révolution). A ce moment, M. de Lescoet ayant désiré remplacer les pauvres de son choix, à leur décès, la commission administrative s'y refusa, prétendant que ce droit purement honorifique et dérivant de la féodalité se trouvait aboli par les nouvelles lois. A quoi, M. de Lescoet répliqua que n'ayant jamais eu de principe de fief à Les-

neven, où, ci-devant, ville et paroisse relevaient en entier du domaine du Roi, son droit aux 6 lits n'avait pas la féodalité pour origine, mais était un pur droit de propriété ; droit respecté par la loi du 12 Juillet 1790, et le décret consulaire du 16 Fructidor an X. Cette thèse se trouva admise, dans la suite, par le Préfet du Finistère, le 29 Août 1808. Néanmoins, les administrateurs, estimant leur dignité de représentants de 2.400 citoyens blessée par l'obligation de requérir l'approbation d'un simple particulier pour la nomination de 6 pauvres, alors que semblable droit leur restait pour 54 autres, persistèrent dans leur attitude et poursuivirent l'abrogation du règlement de 1786. Ce fut, après bien des alternatives, leur ténacité qui l'emporta, et Cariou pouvait, en 1846, noter dans son manuscrit que maître Daniel de Kerdanet, avocat, avait en vain défendu les antiques droits et privilèges du marquis de Lescoet, héritier des Gouzillon de Kernou.

L'hôpital, ajoute-t-il, contient de 50 à 60 lits, ne reçoit ni militaires, ni enfants trouvés. Ses revenus peuvent s'élever à 6.000 francs.

#### LES PREMIERS INVENTAIRES

Le premier que nous possédions porte la date du 8 Août 1505. C'est « l'inventaire des biens que Henry Roy, naguère hospitalier de Lesneven, rend à Guillaume Gozillon, seigneur de Kernou, fait par Yvon Denys à ce commis de Monseigneur l'Evêque de Léon et ses vicaires en présence de Jehan Gozillon, écuyer.

« 2 galices d'argent avec platines, et 2 d'étain.

« 3 vêtements entiers pour les 3 autels, avec 4 serviettes.

— Un autre vêtement où y a faute de 2 pièces.

« 1 bréviaire caducque, en vélin.

« 1 vieil missal desrompu.

« 2 autres petits où y a certaines messes dont y a partie en vélin et partie en papier.

« 1 torche de cire et 6 pilets entamés.

« 1 lit nommé le lit Monsieur Saint Maudet, où y a une coete, ung traversier, et 1 couverture de bureau.

« Au second lit autant.

« Au tiers autant ; etc...

« Au 7<sup>e</sup> lit, nommé le lit Saint Fiacre, 1 coeste de plume, 1 traversier de bale, et 1 couverture de bureau.

« 18 lincelx (linceuls) et demi pour ensevelir les morts. — 14 lincelx usés et percés dont y a partie d'estoupe.

« 3 bacsins dont l'un bacin est du port de 2 barattées.

« Une vache de l'aige de 7 ans ou environ estimée valer XLV sous (1).

« Troize vieulx huges dont y a partie qui ne valent rien que pour le feu.

« Troys plats d'estain queulx sont en gaigne de neuff blancz au soleil O (avec Hervé Jacob).

« Troys escuelles cornues (c'est-à-dire à oreilles).

« Ung saussier. Ungne salière.

« Et dit que Guenolay Kerdu tient de l'estain dudit hospital environ 43 livres que Didier Le Lagadeuc avait baillé au dit Kerdu.

« Reliques qu'on dit être partie des reliques Monsieur Saint Maudet enchassées en argent. »

(Un inventaire de 1273 signale aussi à Quimper une partie d'un bras de saint Maudet. Le bras gauche est conservé à Saint-Jean du Doigt.)

Pour Lesneven, ce fut en 1423 que le duc Jean V donna à l'hôpital le bras droit du Saint. Mais en 1887, vu qu'au-

(1) Dans l'inventaire de 1506, où on semble s'être borné à copier le précédent, la vache a encore 7 ans ou environ.

De même, ce qui concerne les buches est reproduit.

cun titre n'était joint à la relique, sans réfléchir qu'une vénération ininterrompue de quatre siècles constituait avec le reliquaire l'équivalent de vingt authentiques, on brûla la relique. L'année suivante, les religieuses de l'hôpital obtinrent de M<sup>sr</sup> Dubourg, cardinal de Rennes, alors vicaire capitulaire de Saint-Brieuc, une parcelle des reliques du Saint. C'est cette parcelle qu'on vénère aujourd'hui dans le reliquaire au jour du Pardon annuel (1).

L'inventaire du 10 Mars 1506 fourni par Henry Corre, hospitalier, à Guillaume Gouzillon, pour remettre à Jehan du Pan, à présent hospitalier (est), fait en présence de Yves Manach, vicaire de Lesneven, Yvon Gouzillon, Tanguy Melenec, Yvon Tribara, Raoul Coessault, Guillaume Kerendanet.

Le 12 Août 1514, l'inventaire est fourni par Jehan du Pan à Jehan Gouzillon, pour bailler à Alain Asquer en présence de Jean, Yvon, et Guillaume Gouzillon et de Dom Alain Roudaut, prêtre.

On y voit une fustaille de (xii ?) pipes ; un plat d'estain qui est en gage de la censive pour 7 sous.

28 Juillet 1517. — Inventaire par Jehan Gouzillon, recteur de Mezléan, en présence de Henry Mathieu, vicaire de Lesneven et de Paoul de Gouzillon, recteur d'Elestrec.

A la fin : bulles obtenues par feu missire Gabriel Gouzillon, contenant 700 jours de pardon.

8 Novembre 1553. — L'Inventaire à la prise de possession par maître Jehan Abanlay, prêtre, signale « 2 calices d'argent, dont y a en l'une le nom d'Yvon Barz. Item, une relicquere d'étain en laquelle y a reliques de Monsieur Saint Vincent et Monsieur Saint Yves et aultres re-

(1) Sur saint Maudez (en français saint Mandé), le saint qui, avec saint Yves, est le plus vénéré en Basse-Bretagne, sur ses chapelles (60 en Bretagne), ses statues, ses reliques, voir *Vie des Saints de la Bretagne-Armorique*, par Alb. LE GRAND, édition des Chanoines, p. 606.

liques. — Item, une reliquiere d'argent quy est petite, en laquelle l'on dit estre les reliques de Monsieur Saint Maudetz.

« 2 missales à l'usage de Paris. 6 lodiers de bureau ; 5 linceuls, dont 2 linceuls de la toile Donge, et les autres de reparou. »

Le dit Jehan Abanlay s'oblige à tout entretenir en due réparation et les rendre et restituer à Benoît de Gouzillon, seigneur de Kerno.

« Fait et gréé sous le scel de la cour de Lesneven à cestes apposé, iceluy gré pris au devant de la claye du cimetière de Saint-Michel. »

Le reliquaire actuel, déjà mentionné dans l'inventaire de 1597, est un bras en vermeil, à peu près de grandeur naturelle. Les doigts de la main sont disposés comme pour bénir. L'anneau abbatial porte des armoiries figurant *un pin ? arraché, et en chef un lambel*. Au bas du reliquaire on lit : « Ceste a été fait de l'argent des offrandes par Jan Duboys et François Le Hir gouverneurs à présent de l'hôpital de Lesneven » (1). *(A suivre.)*

(1) Jean du Bois décéda en 1597. C'est sans doute son fils Jean du Bois, sieur du Goazvennou, qui devint lieutenant forestier, conseiller du roi et fermier de ses domaines, et qui mourut le 3 Avril 1634 ; sa fille, Jeanne du Bois de Kerannaouet, épousa Guillaume du Poulpry de Lanvengat dont elle eut René du Poulpry, devenu plus tard sénéchal de Lesneven, mort le Mercredi des Cendres, 7 Février 1663, et inhumé aux Récollets. Mais avant lui, sa mère y avait été enterrée le 19 Mars 1638. Ce fut la première inhumation dans cette chapelle.

L'autre gouverneur de l'hôpital, François Le Hir, était maître ès arts.

## MANUSCRIT DE M. BOISSIÈRE

(Suite.)

### PERSÉCUTION CONTRE LE CLERGÉ CATHOLIQUE

(Suite.)

Le 29 mai 1792, M. Jourdren, vicaire du Faou, paroisse de Rosnoën, lequel avait rendu les plus grands services à la plupart des habitants de cette petite ville, en apprenant le latin à grand nombre d'enfants qu'on luy confiait à cet effet.

Le 2 août 1792 M. le Doaré, bachelier de Sorbonne, recteur de Quimerch et M. Salaün son vicaire, qui furent arrêtés dans le presbytère même et auxquels on accorda à peine quelques moments pour se vêtir, sans doute par la crainte des paroissiens qu'on savait leur être entièrement dévoués. On avait déjà précédemment cité au district de Landerneau M. le Doaré, comme réfractaire aux arrêtés du département, mais cette fois on l'avait renvoyé à sa paroisse. M. Salaün fut obligé de suivre à pied pendant près d'une lieue, la garde nationale et les gendarmes qui étaient à cheval.

Dans le district de Quimperlé, on donna des ordres le 15 décembre à M. Le Guillou, recteur de Mellac, sans considération pour son âge avancé, de se rendre de sa paroisse au Directoire, ainsi qu'à M. Galliot, recteur de Lothéa, et là on leur signifia celui qui les condamnait au château de Brest. On arrêta le même jour M. Guyo-

mard vicaire de Beuzec-Conné et M. Kerhuel, sacristain et secrétaire du chapitre de Quimper, bien connus l'un et l'autre, comme les deux Recteurs que nous venons de nommer, par leur conduite toujours conforme aux vrais principes.

Le district de Quimper envoya le 15 décembre 1791 des gens d'armes pour se saisir de M. Vistorte, vicaire de Plogonnec, ce qu'ils exécuteront ponctuellement.

Au commencement de juin 1792, ce district qui jusqu'alors avait paru plus tolérant que les autres, reçut une infinité de dénonciations, et animé surtout par le club de la même ville, il mit sur pied gendarmes et gardes nationaux pour donner la chasse à grand nombre de prêtres catholiques dont beaucoup lui échappèrent par la fuite. Cependant on arrêta le 1<sup>er</sup> du dit mois, M. Le Clerc bachelier de Sorbonne, recteur de Ploaré, homme de mérite en tous sens, et qui avait eu à soutenir les assauts les plus violents de la part de personnes qui lui étaient attachées, de la part même de l'intrus Expily et de son vicaire Gomaire, au sujet du serment de la nouvelle Constitution, sans que rien put jamais l'ébranler.

Le 4 du même mois, la garde nationale alla prendre à son presbytère, 1<sup>o</sup> M. Denis licencié de la faculté de théologie de Paris, recteur de Loctudy, l'un des meilleurs sujets du diocèse, et des plus ouvertement décidés contre les nouvelles erreurs ; 2<sup>o</sup> Messieurs Penanros prieur de Saint-Herbot, ex jésuite de grand mérite, et Boissière secrétaire du défunt Evêque, vice promoteur, *Sede vacante*, comme il l'était avant, et prieur commandataire du Moustoir, lesquels avaient été forcés d'abandonner au mois de juillet 1791 le château du Bot, où le premier vivait depuis 17 ans, et le second depuis la mort de M<sup>r</sup> l'Evêque. Ils furent arrêtés au milieu de la nuit du 4 juin 1792, dans le bourg d'Elliant, chez le frère de M. Penanros.

Les gardes nationaux et les gendarmes au lieu de les conduire par le chemin de Quimper, leur firent prendre celui d'une petite ville voisine, afin de se saisir du vicaire M. Guillo ; mais ils ne purent réussir dans leur projet, celui-ci ayant fui la veille.

Avant de venir prendre les deux ecclésiastiques ci dessus, les satellites avaient surpris dans sa maison, M. le Guellec vicaire de St-Yvi, qui donnait à tous les catholiques des environs, tous les secours spirituels qu'ils venaient chercher auprès de lui, et avaient détaché deux d'entre eux pour le mener à Quimper. On avait également arrêté dans la même nuit, M. Rouzic, maître de cérémonies de la cathédrale, dans une maison de Quimper où il vivait, et M. François Bozec, vicaire de Gourlizon, paroisse de Ploaré. Ces six ecclésiastiques furent déposés au Séminaire de Quimper. On leur dit là, qu'ils ne seraient pas les seuls, vu que toute la nuit les gardes nationaux avaient été à la recherche de beaucoup d'autres prêtres. Mais leurs courses furent inutiles, et voyant que les autres proscrits avaient échappé, donna ordre, à 4 heures du soir, à 12 gardes nationaux et à un officier, de conduire à Brest les six capturés. Tout le peuple était en foule, depuis le Séminaire, jusqu'à la sortie de la ville. Le grand nombre gémissait et quelques uns insultèrent les prisonniers.

Le 4 ou 5 juillet suivant, on arrêta M. Troboul vicaire de Pluguffan, et Briand vicaire de Tréméven, dans une petite île, où ils espéraient être en sûreté, et le 26 juillet M. Boloré prêtre de Plomeur. M. Silguy, vicaire général, partit de Quimper, comme nous l'avons déjà dit, le 10 Août, pour être joint aux prisonniers du château de Brest.

Nous ne saurions trop répéter, qu'en nommant quelques ecclésiastiques persécutés dans le diocèse de Quimper, et notamment ceux qui ont été renfermés au château de Brest, nous ne prétendons point donner à entendre, qu'ils se

soient plus distingués que tant d'autres recteurs, vicaires et simples pretres, qui soit dans les districts dont nous avons parlé, soit dans d'autres lieux ou districts du même diocèse, mais annexés à d'autres départements, ont soutenu avec courage la cause de Dieu et de la religion. Obligés de fuir souvent devant les persécuteurs, s'exposant à mille dangers, pour subvenir aux besoins spirituels des catholiques, en un mot, menant une vie errante et laborieuse, et manquant quelque fois du nécessaire ; mais nous nous bornons à ce dont nous avons une connaissance, claire et distincte, dans la confiance qu'aucun des faits si honorables pour la religion et pour le clergé de Quimper ne demeurera dans l'oubli.

D'après cette observation, nous pensons qu'il nous sera permis de rendre un compte abrégé de ce qu'ont éprouvé dans le château de Brest, les ecclésiastiques qui y ont été conduits. Nous ne ferons que raconter ce que nous avons vu de nos propres yeux et ce dont nous avons eu soin de mettre par écrit, sitôt notre arrivée en Espagne, *il y a près de cinq ans.*

Il serait difficile de donner une idée juste des sentiments révolutionnaires qui se sont manifestés à Brest, dès le commencement des troubles. La licence sous le nom de liberté, l'irréligion, sous les apparences de l'attachement à la religion constitutionnelle, le républicanisme, ou pour mieux dire l'anarchie la plus outrée, substituée non seulement aux lois anciennes, mais encore souvent à celles de l'assemblée et aux ordres et arrêtés du département du Finistère, y avaient exalté les têtes à un point incroyable. La haine contre les prêtres non assermentés, y était à son comble ; le département le savait et plus d'une fois il s'était vu luy même, forcé de se plier aux volontés des Brestois, qui dans toutes les assemblées électorales, parlaient et commandaient en maîtres. Il ne devait pas avoir oublié

les dangers que les ecclésiastiques, renfermés aux Carmes de cette ville, en conséquence de son arrêté du 2 Juillet 1791, y avaient courus pour leur vie. C'est là cependant qu'il envoie ceux dont il ordonna l'emprisonnement, par son arrêté du 29 Novembre de la même année.

Indépendamment des injures que les proscrits avaient reçues sur la route, dans les différents lieux où ils passaient, pendant qu'on les conduisait à Brest, chaque fois qu'il arrivait dans cette ville quelques nouveaux prisonniers, on pouvait se représenter les amphitéâtres où les païens exposaient les chrétiens, pour y être dévorés par les bêtes féroces ; mêmes acclamations de la part du peuple ; mêmes hurlements, mêmes cris de mort et toujours le refrain national : à la Lanterne ces F. aristocrates, ces B. de prêtres, etc.

C'était au travers de ces huées, au travers d'une foule immense de gens furieux, qui les auraient volontiers mis en pièces, si on ne les avait fait protéger par la troupe, l'épée nue à la main ; au milieu des propos les plus obscènes de la part des filles de mauvaise vie, que les prisonniers étaient obligés de passer avant de parvenir au château, après avoir été rassasiés d'opprobres, après avoir couru les plus grands risques pour leurs jours.

Mais ceux qu'on y conduisait par la route de Lanvaux, c'est à dire par un trajet de mer d'environ trois lieues, avaient encore d'autres dangers à essuyer, d'autres insultes, d'autres menaces à essuyer. Il eut été facile et tout simple de les faire débarquer près du château, mais non ; après les avoir laissés, souvent plusieurs heures sur le quay de Recouvrance, ou dans le paquebot même, exposés à toute la fureur des gens de mer, on les faisait passer une partie du pont de bateau en bateau. Les uns refusaient la main pour les aider, d'autres criaient qu'il fallait leur attacher des pierres au col et les précipiter dans l'eau,

d'autres qu'il fallait les pendre au haut de la machine à mâter les vaisseaux.

Depuis les premiers jours de décembre 1791 jusqu'à la fin de mai 1792, tous les prisonniers furent entassés dans une même salle. Au dessous d'eux et dans une salle voisine, séparée seulement par des cloisons de planches, étaient un grand nombre de malades, victimes de la débauche et du libertinage, auxquels on appliquait les remèdes nécessaires à leur honteuse et douloureuse situation. On juge aisément des incommodités qui résultaient de ce voisinage ; mais outre l'odeur pestilentielle, les plaintes et les cris continuels des malades, les prêtres détenus avaient encore le désagrément d'être aveuglés dans leur salle, par la fumée d'un poêle qui ne les garantissait pas contre les rigueurs d'un hyver extrêmement rude, et par une autre fumée plus épaisse et plus insupportable encore, provenant de deux grandes lampes qui corrompait et infectait l'air qu'ils respiraient.

Gardés et surveillés de près par les soldats, les prisonniers ne pouvaient écrire ni recevoir des lettres, sans qu'elles passassent par les mains de leurs geoliers, et souvent sans qu'ils les lussent. Ces geoliers fouillaient tous les paquets qui entraient ou sortaient. Il dépendait d'eux de diminuer ou d'augmenter, selon leur caprice, les entraves mises à la liberté des captifs, d'accepter ou de renvoyer les secours temporels que quelques personnes sensibles et charitables faisaient porter à la prison.... Dans l'espace des six premiers mois on ne leur permit la promenade que pendant 15 jours seulement, dans une cour de château assez petite et cernée d'un côté par un rempart fort élevé et de l'autre par un arsenal.

Mais toutes ces incommodités, et toutes ces gênes, ne sont rien en comparaison de celles que les prisonniers ont eu à supporter dans les choses spirituelles. Environ

4 mois s'écoulèrent, avant que le département leur accordât la faculté de jouir de la consolation d'entendre ou de célébrer la s<sup>te</sup> messe. Enfin, après des prières mille fois répétées, les administrateurs consentirent, qu'il fut érigé un autel, dans un des bouts de la première salle, qui était alors la seule. Il fallut que les prisonniers en fissent tous les frais, qui cependant furent considérables, vu qu'une communauté de religieuses et quelques autres catholiques se firent un plaisir de leur procurer des calices, des ornements, des linges et tous les autres ustensiles nécessaires. Il n'était pas possible que chacun put avoir le bonheur de célébrer tous les jours, quoiqu'on commençât de très bon matin, parce qu'une fois les portes des salles ouvertes et occupées par les sentinelles, qui entraient dans l'intérieur, vers les huit ou neuf heures, on cessait de dire la messe ; mais au moyen d'une liste formée à cet effet, tous avaient l'avantage inestimable d'offrir à leur tour le S<sup>t</sup> Sacrifice et de se nourrir du pain des forts.

Afin de s'animer les uns les autres à supporter les dégoûts, l'ennui et les peines de la prison et pour les rendre méritoires aux yeux de Dieu, on faisait le matin, la prière et l'oraison en commun ; à onze heures la lecture de l'écriture sainte, ensuite celle de l'histoire ecclésiastique, puis on récitait les prières d'usage dans les séminaires. L'après-midi, la lecture de l'imitation de Jésus, et encore celle de l'histoire ecclésiastique, qui était terminée, comme le matin, par différentes prières, dans lesquelles, les prisonniers n'oubliaient pas leurs ennemis et leurs persécuteurs. Le soir, avant de se mettre au lit on faisait également la prière en commun, et de cette manière on tâchait de sanctifier tous les moments de la journée. Il eût été à désirer qu'on eut pu réciter, en deux chœurs, l'office divin, mais comme il y avait des ecclésiastiques de cinq diocèses différents, et que les offices



n'étaient pas tous les mêmes, on était forcé de réciter le bréviaire en particulier.

Nous ne dirons rien de la nourriture que l'on fournissait aux détenus. Il suffira d'observer qu'on l'avait mise au rabais, à qui pour moins, et qu'on ne donnait que 20 sols par tête, à celui qui avait l'adjudication. Quoique tous les jours ne fussent pas marqués par des orages, il était rare, même dans les premiers 6 mois, qu'il se passa quelque temps, sans que les prêtres captifs, n'en éprouvassent de plus ou moins violents. Quelque fois cependant on leur annonçait leur délivrance comme prochaine, mais à certaines conditions. Bientôt après on cherchait à les intimider, en leur insinuant que le peuple était disposé à faire main basse sur eux, on leur racontait avec affectation, les poursuites faites dans les différentes provinces contre les prêtres non assermentés, les massacres qui s'en suivaient etc... enfin on ne négligeait rien pour les faire renoncer à leur foy et à leur religion.

Au reste les prisonniers ne savaient que trop, ce qu'ils pouvaient attendre ou craindre de leurs persécuteurs ; mais tandis que leurs vrais amis et les vrais catholiques tremblaient pour eux, ils se fortifiaient de plus en plus, dans leurs principes, et la grâce de Jésus-Christ les soutenait visiblement.

(A suivre.)

DIOCÈSE DE QUIMPER & DE LÉON

# BULLETIN DIOCÉSAIN

## d'Histoire et d'Archéologie

ANNÉE 1922



BREST

Imprimerie de la Presse Libérale, 4, rue du Château, 4

1922